

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 9h30

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz - Nadine Leclercq - Michel Tiefenbach – Nathalie Evrard - Martine Roussel - Edouarine Pecqueur - Hervé Richard.

Excusée : Christelle Rutkowski (procuration à Nadine Leclercq)

Arrivée à 19h15

Absents : Francis Senechal - Aurore Baudoyer.

Secrétaire de séance : Patrick Verdin.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 30/11/2019, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I - 1 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter pour une année un adjoint technique contractuel au service entretien pour palier à l'accroissement d'activité en 2020.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette demande de subvention

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de mettre en place le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale. Il en détaille le fonctionnement et notamment le fait que la prime soit divisée en deux parties, l'une intitulée IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime, l'autre le CIA (complément indemnitaire annuel), basé sur la manière de servir et l'assiduité. Il propose à l'assemblée de voter pour la mise en place de ce nouveau régime.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ce régime indemnitaire

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Monsieur le maire propose de se doter d'un PLU (plan local d'urbanisme) le POS (plan d'occupation des sols) étant caduc depuis quelques années et le territoire communal soumis à l'application du RNU (règlement national d'urbanisme). Dans cet objectif il propose donc au conseil d'approuver le commencement de la procédure d'ouverture du PLU afin d'assurer un développement communal raisonné tout en tenant compte des espaces agricoles et milieux naturels.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur le lancement de cette procédure.

La délibération est votée à l'unanimité

Arrivée de Christelle Rutkowski à 9 h 45 qui prend part au débat ainsi qu'au vote.

I – 4 : M. le Maire rappelle l'emplacement d'une petite parcelle engazonnée de 31m² (B1156) située en fin de rue Emile Zola. Il explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de la classer au domaine public afin de la considérer comme un espace trottoir élargi.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ce classement.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : M. le Maire énonce les compétences optionnelles de la CCCO (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) devant être évaluées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) comme la GEMAPI, l'électrification rurale, la mobilité électrique, les mises en réseau des bibliothèques, la promotion du tourisme et l'organisation de la mobilité. Considérant que sur la base du rapport de la CLECT, la CCCO s'est prononcée sur l'application du principe de révision libre des attributions de compensation définitives avec un ajustement des attributions provisoires notifiées au titre de l'année 2019 au cours de laquelle a eu lieu le transfert de compétence « organisation de la mobilité ». Il demande au conseil municipal d'approuver les modalités d'ajustement.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ces ajustements financiers de compensation.

La délibération est votée à l'unanimité

II – Point budgétaire

| | |
|----------------|--|
| Investissement | dépenses : 337 679.04 € |
| | recettes : 805 923.20 € (dont 1068 : 619 471.04 €) |
| Fonctionnement | dépenses : 747 694.23 € |
| | recettes : 1 513 343.56 € (dont R002 : 413 210.79 €) |

L'état de consommation des crédits est conforme aux prévisions.

III – Point travaux

III – 1 : Aménagement des extérieurs de la mairie

Le projet de restructuration des bâtiments administratifs est finalisé et les appels d'offres ont été réalisés. C'est Eiffage, société ayant remis une offre inférieure de 26% à l'estimation qui a été retenue. Les travaux commenceront mi-janvier.

III – 2 : Aménagement du carrefour de la D13 et de la D130

Lors de la réunion du 2 octobre 2019, les services du Département nous ont présenté le plan d'aménagement d'un giratoire validé par le Service Expertise et Sécurité Routière. Les travaux sont estimés à 140 000 € pour la part départementale et 130 000 € pour la participation financière des 2 communes (65000 € pour Erre et 65000 € pour Hornaing)

IV – Informations diverses

- Convention d'utilité sociale (CUS) avis défavorable sur le plan de vente des bailleurs
- Rapport d'activité de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes 2018
- Rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte des transports Douaisiens
- Etat de la délinquance sur la commune : septembre et octobre 2019
- Programme d'amélioration de l'habitat privé ancien Cœur d'Ostrevent : octobre 2019
- Rapport d'activité du PLIE 2018
- Lutte contre l'habitat indigne ou non-décent : bilan 2016-2019
- Comité de pilotage lecture publique
- Programme d'Intérêt Général communautaire « Habitat durable » : comité de pilotage

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h25. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.